



COMPTE-RENDU de la CAP des professeurs de sport du 11 juillet 2018

Convoquée initialement le 03 juillet, la CAP n'avait pas pu se tenir, faute de quorum (boycott du SNAPS-UNSA) ; elle est reconvoquée le 11 juillet.

Propos liminaires

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, la FSU interpelle l'Administration sur plusieurs points :

1 / PPCR

Concernant la classe exceptionnelle, le projet de réunion interministérielle envisagé par la DRH pour que le Premier Ministre « arbitre » (cf. compte-rendu des précédentes CAP) a été abandonné au profit de « tractations » entre les cabinets du ministère des sports, du 1^{er} ministre et du ministère de l'action et des comptes publics. La DRH espère que les décisions seront prises courant juillet.

2/ Indemnités des PTP JS

Le SNEP-FSU demande une nouvelle fois quand sortiront les annexes à la circulaire indemnités pour les PTP JS et quelles mesures sont prévues pour compenser l'injustice dont sont victimes, depuis plus d'un an, les professeurs de sport et CEPJ nouvellement titularisés, ainsi que certains collègues qui, à l'occasion d'une mutation, ont vu leurs indemnités réévaluées à 80% du taux moyen.

La DRH répond qu'elle a saisi le bureau d'appui à la gestion et aux opérations de rémunération (SD2H) et qu'elle apportera une réponse écrite pendant l'été.

3 / Mutations des PTP

Lors de la CAP mouvement du 29 juin, la mutation de 45 collègues (28 CTS + 9 FOR + 8 CAS) a été proposée (+ 3 profs d'EPS accueillis en détachement sur des postes de CTS) ; une quarantaine d'agents a été inscrite sur des « tableaux de mutation » pour des postes de CAS.

La FSU alerte la DRH sur la situation de ces collègues qui ont besoin d'être rapidement fixés sur leur sort pour organiser leur éventuel déménagement familial. De plus, les postes vacants seront proposés aux lauréats du concours 2018, qui ont eux aussi besoin d'organiser leur nouvelle vie.

La DRH répond, qu'à ce jour, 8 de ces postes ont été déclarés vacants et qu'ils seront proposés aux agents concernés par les tableaux de mutation. D'autres postes pourront s'ajouter dans les semaines voire les mois à venir. Elle ne dit rien au sujet des lauréats du concours.

Accès au corps des professeurs de sport par voie de liste d'aptitude

Sur les 9 possibilités de nominations, 4 agents répondent aux conditions pour accéder dans le corps des profs de sport par voie de liste d'aptitude. 3 d'entre eux sont proposés lors de cette CAP, le 4^e nécessite des informations complémentaires. La FSU reste vigilante à ce que cette voie de liste d'aptitude reste accessible à des agents ayant véritablement exercé les missions statutaires des professeurs de sport.

Titularisations

5 profs de sport lauréats des concours 2016 (listes complémentaires et report de stage) reçoivent un avis favorable pour leur titularisation avec effet au 01/09/18 ; 1 prof de sport voit son stage prolongé de 6 mois. L'Administration prévoyait initialement un renouvellement de stage d'un an mais au regard des éléments apportés par les commissaires paritaires, elle a accepté le principe d'un nouveau stage de 6 mois.

Autres points

2 intégrations dans le corps des profs de sport

1 réintégration après contrat PO

5 régularisations d'affectation en région PACA (agents « oubliés » lors de la RGPP en 2010)

3 changements de missions (passage CTR ↔ CTN, même sport et même service de rattachement)

2 détachements (1 dans un autre corps et 1 dans un autre ministère)

4 demandes de disponibilité pour convenances personnelles

2 radiations (agents en disponibilité depuis plus de 10 ans)

Vos représentants FSU:

Gwénaëlle NATTER (SNEP-FSU) et Pierre LAGARDE (EPA-FSU)